

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE

CADENET

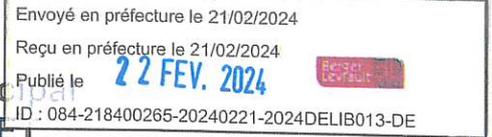
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET**

N° 13 / 2024

Session du 19 février 2024



L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 19 février
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 13 février 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS
DE LACENNE, JAUMARY, DUVAL, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,
SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN,
SLAVICEK, VEVE, MICHAUX ;

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents :

Absents excusés : BERGE

Procurations :

Mme BERGE

a donné procuration à Mme LAVOREL

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO
PROTECTION 2024 : RUE KLEBER ET PARKING DU FOYER RURAL**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme de sécurisation des espaces
publics de Cadenet, la vidéo protection a déjà été déployée sur plusieurs secteurs de la Ville.

En 2024, il est proposé d'améliorer les dispositifs de surveillance sur les secteurs de la rue
Kleber et du parking du Foyer Rural.

Pour financer ce projet, des financements pourront être sollicités auprès de l'Etat au titre de
la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et du Fonds Interministériel de Prévention
de la Délinquance. L'appel à projet 2024 fixe le taux de participation de l'Etat de 30 à 50 %
du montant du projet HT.

Le plan de financement a été établi comme suit :

Dépenses	En € en HT	En € en TTC	Recettes	En € en HT	En %
Rue Kléber	1 578,95 €		DETR ou FIPD	3 580 €	50 %
Parking Foyer Rural	5 581,75 €		Autofinancement	3 580,70 €	50 %
Total des charges prévisionnelles	7 160,70 €		Total des recettes prévisionnelles	7 160,70 €	

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (5 contre et 1 abstention),**

- Valide le plan de financement du projet tel que présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements précités auprès des différents partenaires et à signer tous documents y afférents
- Confirme que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024;

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance

Grégoire